

Lundi 26 septembre 2022.



C-21 et vous

Bonjour à tous,

Comme vous savez sûrement, le gouvernement fédéral à annoncer le 30 mai 2022 des décrets et un projet de loi qui mettra en péril le sport du tir au pays. Le tout instaure un "freeze" (en réalité un ban) sur l'acquisition d'armes de poing. Ils ont aussi annoncé que plusieurs armes semi-automatiques seront ajoutées à la liste des armes prohibés ainsi qu'une nouvelle limitation des chargeurs de "TOUTES" armes longues à 5 balles, peu importe le type ou le mécanisme ce qui obligera l'altération permanente certaines armes. Il est certain que ce gouvernement ne s'arrêtera pas là et que le bût ultime est un désarmement progressif de la population. La preuve, le gouvernement n'a pas attendu que la loi soit instaurée et à introduit un processus de permis d'importation afin d'empêcher l'importation LÉGAL d'armes de poing sans l'approbation de la chambre des communes.

Plusieurs membres nous demandent ce que le club va faire contre cette attaque sur les propriétaires d'armes à feu au pays.

De ce fait, afin d'informer le publique, nous avons tenu notre journée porte ouverte sous un nouveau format afin d'attirer le plus de gens possible et de leur faire connaître le sport du tir. Le tout fut un grand succès qui dépassa nos espérances. Nous avons aussi invité les médias afin d'avoir le plus de visibilité possible. Nous avons l'intention de refaire l'expérience annuellement durant la journée annuelle des champs de tir ainsi qu'à une autre date ultérieure.

Maintenant, quelle est la suite.

En réalité, nous avons besoin de votre implication. Un grand nombre de voix individuel est plus fort que la seule voix d'une organisation. Faites-vous connaître et entendre.

Voici quelques actions que vous pouvez faire :

-Communiquez avec vos représentants locaux des gouvernements autant fédéral que provincial, si possible de vive voix ainsi qu'écrit. Rester civiliser et faite leur comprendre que cette loi ne vise pas la bonne cible.

-Éduquez-vous et votre entourage sur la loi en cours et la répercussion de l'instauration de ces nouveaux décrets et de cette loi et de leurs effets négatifs sur vous et le sport.

-Affichez-vous et votre sport sur les réseaux sociaux. Les tireurs ont eu la mentalité de ne pas s'afficher afin de ne pas attirer l'attention, ce qui a eu pour effet de dire à la population que le sport du tir n'était pas commun au Canada. Il est temps de changer la donne.

-Votez. Durant les élections, votre voix doit aller vers un parti qui croit en la possession d'armes à feu par les particuliers.

C'est le moment ou tous les propriétaires d'armes de tout genre doivent se tenir ensemble afin de faire entendre notre voix et de faire comprendre que le contrôle des armes au Canada est adéquat et que le gouvernement doit mettre ses énergies à contrer le problème de violence dans les grands centres en faisant des gestes concrets sur les causes de cette violence et d'arrêter d'attaquer les 2.2 millions de propriétaires qui sont les gens les plus surveiller et respectueux des lois au Canada.

FAITES-VOUS ENTENDRE!

Liens :

Loi canadienne sur les armes à feu :

<https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/F-11.6.pdf>

Project de loi C-21 :

http://www.parl.ca/Content/Bills/441/Government/C-21/C-21_1/C-21_1.PDF

Points à utiliser:

Plusieurs provisions de changement au code criminel de cette loi existent déjà dans la loi existante ou peuvent être abusées:

- Red Flag (la loi présente à déjà une provision similaire).
- Le fait d'ajouter une protection d'anonymité durant pour une demande d'un retrait d'arme peut être abusé.
- Modification des chargeurs (la loi actuelle prévoit déjà une peine pour une modification au-dessus de la limite permise).

L'arrêt de la vente d'armes de poing aura un impact économique important:

-Plusieurs entreprises partout au pays verront une diminution importante de leur revenu, dû au fait que le sport du tir aux armes de poing fût en grande croissance depuis les 10 dernières années. Ces utilisateurs dépensent plus que les chasseurs et ce plus fréquemment. Le tout va entraîner des pertes d'emploi direct et indirect ainsi que des fermetures.

-Les compétitions de tir sportif avec des armes de poing sont populaires et fréquentes partout au Canada. Elles apportent des revenus diverses en restaurations et en hôtellerie. En conséquence de cette loi, ces événements seront en déclin.

Les propriétaires verront la valeur de leurs biens disparaître:

-Une fois la loi passée, un propriétaire ne pourra ni vendre ou transférer leurs armes à un particulier. La seule façon de se départir de sa propriété est de la remettre au gouvernement pour destruction ou de la vendre à un commerce. Ceux-ci n'auront aucun incitatif à faire cette transaction qui une fois la loi passée, car ils ne pourront la vendre qu'aux paliers de gouvernement, ce qui annule la valeur du bien.

Ce sera la fin des clubs de tir au pays:

-La plupart des clubs de tir au Canada dépendent des tireurs sportifs avec des armes restreintes (inclus les armes de poings) à cause de leur obligation légale de les utiliser dans un champ de tir accréditer.

-Plusieurs de ces clubs perdront un grand nombre de membre et devront fermer leurs portes à court/moyen terme.

-Les clubs de tir sont des endroits sécuritaires pour l'utilisations, l'éducation ainsi que la prévention dans l'utilisation d'armes à feu.

Est un préambule d'un désarmement progressif de la population :

-Cette loi ajoute une clause qui révoque automatique l'enregistrement d'une arme et qui empêche toute constatation d'une modification de classe de la part des propriétaires affecter, contrairement à la loi sur les armes à feu présentement en vigueur.

-Cette loi ajoute une provision qui empêche le gouvernement de modifier tout classement d'armes à une classe avec moins de restriction. Cette provision dit que le gouvernement ne peut faire d'erreur et que les ajouts seront progressifs et irrévocables.

N'aura aucun effet sur l'importation illégal d'armes :

-L'augmentation des peines maximales n'aura que peu d'effet du fait que les tribunaux ne donnent la peine maximale que dans de très rare cas.

-Cette loi n'accorde pas aux services frontaliers et aux forces de l'ordre de nouveaux outils et/ou les budgets nécessaires afin d'endiguer l'entrée illégale d'armes

Cette loi n'affectera que les propriétaires d'armes acquises légalement et non les criminels

Informations de contact des représentants locaux de l'est du Québec

MAXIME BLANCHETTE-JONCAS

Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques

Courriel

Maxime.Blanchette-Joncas@parl.gc.ca

Bureau de la colline

Chambre des communes *

Ottawa (Ontario)

Canada

K1A 0A6

Téléphone : 613-992-5302

Télécopieur : 613-996-8298

Bureaux de circonscription

Bureau principal - Rimouski

320 rue St-Germain Est

Bureau 701

Rimouski, Québec

G5L 1C2

Téléphone : 418-725-2562

Télécopieur : 418-725-3993

Numéro sans frais : 1-866-720-2562

Témiscouata-sur-le-Lac

633 rue Commerciale Nord

Bureau 120

Témiscouata-sur-le-Lac, Québec

G0L 1E0

Téléphone : 1-866-720-2562

KRISTINA MICHAUD

[Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia](#)

COORDONNÉES

Courriel

Kristina.Michaud@parl.gc.ca

Site Web

<http://www.kristinamichaud.quebec>

Bureau de la colline

Chambre des communes *

Ottawa (Ontario)
Canada
K1A 0A6

Téléphone : 613-995-1013
Télécopieur : 613-995-5184

Bureaux de circonscription

Bureau principal - Amqui

35 boul. Saint-Benoit Est
Amqui, Québec
G5J 2B8

Téléphone : 418-629-6456
Télécopieur : 418-631-1204

Matane

159 rue Saint-Pierre
Unité 303
Matane, Québec
G4W 2B8

Téléphone : 418-562-0343
Télécopieur : 418-562-7655

Carleton

598E boulevard Perron
Carleton, Québec
G0C 1J0

Téléphone : 418-364-6254
Télécopieur : 418-364-6782

Price

18 rue Oscar-Fournier
Price, Québec
G0J 1Z0

Téléphone : 418-429-9278